



Dette de la copropriété avant que je sois propriétaire

Par Eniretac

Bonjour,

J'ai acheté un appartement début 2019 et en septembre 2021, l'EDF réclame des factures des parties communes non payées par le Syndic depuis mai 2015.

Je n'étais pas au courant de cette charge puisqu'elle ne m'avait pas été présentée lors de mon achat.

Je compte accepter de participer selon ma quote part aux factures depuis début 2019, et refuser de payer les pénalités y compris celles qui courent depuis mon achat car je ne suis pas responsable de la mauvaise gestion du Syndic.

Suis-je dans mon droit svp ?

Merci de votre retour,
Cordialement